



Déclaration liminaire de la FSU Guadeloupe CTA du 18 février 2019

Monsieur le Recteur,

À chaque comité technique académique, notre organisation syndicale s'évertue à dénoncer les dysfonctionnements lourds et chroniques de notre académie de Guadeloupe !

À chaque comité technique, les actes irresponsables et irrespectueux de votre secrétaire général sont au cœur des dysfonctionnements ! Monsieur le Secrétaire Général en plus de ne pas assumer ses responsabilités, faisant fi des textes, décrets régissant la fonction publique, peut-être par incompétence mais en toute malhonnêteté, agit en véritable militant syndical dans et en dehors du Rectorat, alors que sa fonction voudrait qu'il génère du consensus dans les services par sa neutralité !

Sans être exhaustif, sur l'année passée, Monsieur le Secrétaire Général a été à l'origine de la divulgation des NUMEN de 20 % des collègues de l'académie, il a soutenu contre les règles élémentaires du droit de la République un chef d'établissement qui maltraite l'ensemble des enseignants de son établissement, il a causé des dysfonctionnements graves avant pendant et pour le dépouillement des élections professionnelles faute de connaître un minimum son dossier.

L'année 2019 aurait pu être l'année des bonnes résolutions ! Pour Monsieur le Secrétaire Général, les bonnes résolutions ont été de travailler encore moins les dossiers, et d'être chaque jour plus militant.

À peine l'année commencée, notre organisation syndicale a dû insister par trois fois auprès de Monsieur le Secrétaire Général pour qu'il daigne installer les CAPA nouvellement élues avant d'organiser des groupes de travail. Faute d'avoir travaillé ses dossiers, Monsieur le Secrétaire Général a envisagé d'installer une FPMA directement, ce qui n'existe pas juridiquement puisque c'est de l'installation des CAPA des différents corps que découle la FPMA !

Tellement préoccupé de détruire le paritarisme, Monsieur le Secrétaire Général a, en désespoir de cause, eu l'idée saugrenue d'installer en même temps les CAPA des certifiés et des agrégés. Mais faute de connaître ce dossier une fois de plus, Monsieur le Secrétaire général a fait présider cette « double CAPA » (une première dans les annales de l'Éducation Nationale) par M. Delacourt, secrétaire général adjoint, qui n'avait pas le droit de présider la CAPA des agrégés !

Après moults atermoiements, Monsieur le Secrétaire général a daigné honorer les deux CAPA de sa présence pour pouvoir installer la CAPA des agrégés dans un semblant de « légalité » !

Non content de cette première performance de l'année, Monsieur le Secrétaire Général s'est empressé de montrer sa méconnaissance des dossiers et son mépris le plus total pour ses propres services et pour les représentants des personnels lors du groupe de travail pour définir le barème académique !

En effet, alors que ce groupe de travail, dirigé par la cheffe de la DPES se déroulait dans la plus grande sérénité, Monsieur le Secrétaire Général s'est imposé dans la réunion pour faire une intervention totalement hors sol, inappropriée, sans aucun lien avec les discussions du moment, et tellement mal préparée qu'elle s'est avérée incompréhensible pour tous ! Il a fallu passer plus de vingt minutes après son départ pour éclaircir ses propos confus qui mélangeaient plusieurs situations !

D'une façon plus générale, et sur plusieurs années, les promotions et mutations des personnels administratifs se sont faites en dehors de toutes procédures réglementaires.

En 2016, en CTA, nous dénoncions déjà l'organigramme académique mis en place par monsieur le secrétaire général.

Nous avons eu également à dénoncer le comportement proprement scandaleux du secrétaire général d'académie quand il préside les commissions paritaires ! Faisant fi du paritarisme, il impose violemment des décisions arbitraires, sans aucun dialogue possible.

La FSU a dénoncé le manque de transparence avec lequel l'administration a géré les promotions des agents administratifs ! Les circulaires académiques mal rédigées, confuses, n'ont pas aidé les collègues à comprendre notamment la mise en place du PPCR et leur situation personnelle. Il faut ajouter à cela des errata en pagaille, des compléments de dossier demandés à posteriori...

Pourtant dès 2015, nous avons déjà rappelé que pour la promotion au titre du tableau d'avancement, les agents n'avaient pas à fournir de rapport d'activité !! Qu'à cela ne tienne, le secrétaire général a persisté à imposer ce document et a sanctionné ceux qui ne l'avaient pas fourni puisque leurs dossiers n'ont été pas étudiés.

Pourtant nous avons rappelé l'Extrait du BOEN du 24 novembre 2016, (§ II,B,b) qui précisait : « s'agissant des tableaux d'avancement pour les corps ATSS (..), il est précisé que les commissions administratives paritaires se doivent d'examiner les dossiers de l'ensemble des agents promouvables sur la base des critères statutaires sans qu'aucun rapport d'activité ne soit exigé de l'agent. ». Quelle partie de cette phrase semblait trop obscure ?

Pendant l'année 2016 et 2017, nous dénoncions encore et encore les transmissions tardives des documents pour les CAPA des administratifs, cela en devenait presque une ritournelle tellement c'est répétitif... L'avant-veille, voire la veille !! Comment les commissaires paritaires peuvent-ils contrôler la véracité des éléments que l'administration leur présente ? Ou est-ce justement un moyen pour que nous ne puissions pas les vérifier ?

Nous exigeons que les commissaires paritaires qui représentent les personnels administratifs soient respectés ; nous exigeons déjà un respect des délais réglementaires de transmission des documents, mais aussi une grille de lecture commune permettant un examen équitable des dossiers soumis à la commission.

Pour la CAPA des catégories A, pas de barème ni de grille de lecture. Alors comment distinguer 2 agents aux parcours différents ? Rien de plus simple puisque le secrétaire général avait déjà comme de coutume fait son choix bien avant la tenue de la CAPA ; même le couloir connaissait ce secret de Polichinelle ! Il ne lui restait plus qu'à trouver les arguments même grossiers qui permettraient d'adapter le costume à la personne choisie par vous au-delà de toute logique de compétences ...

Puis est venue la CAPA des catégories B et une autre mascarade. Liste d'Aptitude ? Requalification ? Votre secrétaire général a proposé au vote un package portant sur des promotions de natures différentes. C'était habilement mené il faut bien le dire : 3 pour le prix de 2 ! La manœuvre était habile car l'air de rien l'administration a tenté de forcer la main des commissaires paritaires pour que votre décision soit validée sans contestation.

Quant à la promotion par inscription au tableau d'avancement, surgissaient en CAPA quelques dossiers non étudiés en groupe de travail. Si l'administration souhaitait travailler en toute transparence, il aurait fallu tous les dossiers et pas seulement quelques-uns. Encore une fois, un passage en force de l'administration et un déni du rôle des représentants des personnels.

En 2018, cet organigramme s'est inscrit dans la même lignée !

3 postes de cadres administratifs sont pourvus au rectorat sans qu'aucun appel à candidature ne soit fait, sans qu'aucune fiche de poste ne soit publiée...

Encore une fois, et comme trop souvent, l'académie fait preuve de clientélisme ! Ne vous méprenez pas, nous ne remettons pas en cause les compétences des collègues bénéficiaires de ces nominations opaques car ils sont (pour la plupart) compétents. Non ! C'est la façon de faire que nous déplorons !

Encore une fois, une circulaire relative aux promotions paraît, suivie de près par un ou plusieurs errata, donnant lieu au désormais célèbre « annule et remplace ». Cela est tellement habituel que les personnels ne s'en étonnent même plus. A cela s'ajoute pour la campagne de promotions une liste de promouvables erronée, reprise d'année en année sans que cela ne choque personne.

Cela dénote encore une fois le manque de sérieux avec lequel est traitée la carrière des personnels administratifs dans cette académie, à un point tel que nous sommes en droit de nous demander si cela n'est pas fait sciemment pour discréditer le travail des commissaires paritaires et décourager les collègues qui malgré tous ces obstacles osent faire acte de candidature.

Comme le dossier n'était pas assez lourd, Monsieur le secrétaire général, en petit chef arrogant et méprisant s'est évertué à imposer deux adjointes venues de l'extérieur du rectorat à la DPES et à la DPEP, sans même consulter les chefs de service concernés, alors que quand il s'agit de chefs de service de son organisation syndicale, il les laisse librement choisir leurs adjoints.

Et pourtant, nous vous avons informés que ces recrutements étaient une des rares possibilités pour des cadres administratifs de notre ministère d'obtenir une promotion ou une mutation et de mettre à profit toute leur expertise et leurs compétences.

Pourquoi faire donc le choix de recevoir des candidatures d'une autre administration, sans aucune expérience de l'Education Nationale ?

Il impose une attachée territoriale alors que l'académie est difficile à obtenir pour les collègues et que le MEN ordonne la suppression de 4 postes administratifs et une adjointe gestionnaire, attachée supérieure A+ alors que le poste mis au mouvement par le biais de la BIEP n'était qualifié que de la catégorie A.

Outre que pendant la formation de ces personnels, les services du rectorat vont être handicapés, les chefs de service, pour fonctionner correctement, ont besoin d'adjoint en qui ils ont entière confiance ! Cela ne sera manifestement pas le cas pour deux services clés du Rectorat !

Et pourtant nous vous avons informé que le recrutement sur ces postes stratégiques doit échapper à toute pression et tractation car vous avez trop à y perdre, à moins que déstabiliser des divisions en mettant en péril les mutations ou les promotions de milliers d'agents soit une stratégie inavouée !

Monsieur le Secrétaire Général met donc délibérément en difficulté les services. Il désorganise volontairement le service public du Rectorat pour servir ses petits intérêts personnels uniquement !

S'entourer de personnes dociles pour masquer sa propre incompetence, en toute opacité, est une technique de management bien éprouvée mais dont les ravages, dans une petite académie comme la Guadeloupe, se font déjà sentir !

Ne vous y trompez pas, Monsieur le Recteur, c'est toute la crédibilité et l'efficacité de l'action administrative de votre académie qui sont en jeu à travers le recrutement de ces deux adjoints !

C'est de répression syndicale dont il s'agit, ni plus ni moins ! Il s'agit de punir et réprimer toute forme d'opposition : rappelons que les deux chefs de division mises en difficulté sciemment par ce SG sont membres du SNASUB-FSU !

Il est vrai que l'une des cheffes de ces divisions a porté plainte contre le secrétaire général pour harcèlement !

Concernant le poste d'adjoint à la DPEP, la candidature de notre commissaire paritaire qui a occupé la fonction plusieurs années a tout simplement été écartée dès la pré-sélection ! Il est vrai que cette dernière, victime collatérale de la requalification « maison », a osé faire un recours contre le rectorat et donc contre la décision du secrétaire général !

Et si cela ne suffit pas, gageons que ce sont ces mêmes divisions qui seront concernées par les 4 suppressions de postes !

Et les petits arrangements se multiplient. Nous en voulons pour exemple la mutation sur un poste fantôme de l'adjointe au DRRH, sans fiche de poste ni appel à candidature (la BIEP c'est quand on veut !), mais aussi les critères de recevabilité des dossiers RAEP pour les examens professionnels qui changent selon l'humeur du jury, ou encore la promotion d'un agent par tableau d'avancement pour la deuxième année consécutive pour un motif jugé valable pour celui-ci, alors qu'on l'oppose à un autre.

les distributions de CIA à la tête du client sont d'autres exemples d'iniquité et d'absence de transparence dans les décisions prises par le secrétaire général.

Le choix du prochain DRRH pourrait être un excellent révélateur : allégeance ou émancipation ????

Il sera d'autant plus important et révélateur que la constante du secrétaire général de ne pas prendre en compte les situations des personnels les plus en difficulté fait légion.

Le 17 juillet 2018, la FSU Guadeloupe a dénoncé par le biais d'un courrier relatif aux postes adaptés et aux allègements de service qu'aucun groupe de travail n'avait été mis en place, aucune commission n'avait été convoquée. Et pourtant, toutes les opérations annuelles de mutation des personnels des corps considérés avaient été faites.

La FSU Guadeloupe a eu à dénoncer le traitement fait aux personnels qui sont pourtant les plus vulnérables au regard de leurs pathologies souvent lourdes.

Suite à notre décision de ne pas siéger et statuer sur les dossiers présentés le 26 juin, le Secrétaire Général s'était empressé de venir dans la salle. Mais la seule réponse fut de nous demander d'aller « chercher nos amis » et « qu'il allait nous pondre notre réunion ». La FSU Guadeloupe a vécu une fois de plus le mépris permanent du secrétaire général envers les personnels les plus en difficulté.

Ce mépris est permanent car même aux moments les plus difficiles comme ceux post Irma qu'a connu notre académie, il a fallu se battre afin de permettre aux membres du CHSCT de procéder aux enquêtes pourtant juridiquement nécessaires au bon rétablissement des conditions de travail sur St-Martin. Le secrétaire général a fait obstruction à tous les déplacements, a refusé de signer les ordres de missions, rendant de fait impossible les visites d'établissements pourtant indispensables.

C'est donc vous, monsieur le recteur qui avez pris vos responsabilités en débloquant la situation et avez ainsi permis une nette amélioration des conditions de travail et de vie sur St-Martin grâce au travail sans failles des représentants des personnels du CHSCT-A.

Aujourd'hui dans une académie encore meurtrie par le passage du cyclone Irma où de très nombreux chantiers restent à réaliser, nous ne pouvons plus accepter une gouvernance clanique et sauvage.

Notre organisation fédérale exige le respect des personnels, du droit, des textes et des représentants des personnels de cette académie.

Aujourd'hui, dans l'intérêt des personnels du Rectorat, dans l'intérêt du droit, dans l'intérêt du service public, la FSU Guadeloupe demande le départ de Monsieur le Secrétaire général !

Les commissaires paritaires de la FSU élus au CTA Guadeloupe.